

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

ÉVOLUTION STATUTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE DE SPÉCULATIONS FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - (N° 4034)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Acquaviva

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, après le mot :

« déclaration »

insérer le mot :

« préalable »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel